

DEMANDE DE CARTE OPUS PRIVILÈGE AVEC PHOTO 2009 - 2010

Obtention ou renouvellement du privilège tarifaire

ADMISSIBILITÉ

La carte OPUS PRIVILÈGE avec photo permet de bénéficier d'un privilège tarifaire sur les titres de transport. Cette carte est émise à toute personne répondant aux critères d'admissibilité.

- 6 à 11 ans :** Tous les enfants, âgés entre 6 et 11 ans inclusivement au 31 octobre de l'année courante, peuvent compléter le formulaire, à la section 1, et le faire signer par le titulaire de l'autorité parentale.
- 12 ans et plus * :** Tous les étudiants, âgés de 12 ans et plus et inscrits comme **étudiant à temps plein**, au sens de la Loi sur l'aide financière aux études (L.R.Q., c.A-13.3), dans un établissement d'enseignement reconnu par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (MELS) doit remplir le formulaire comme suit :
- 12 – 17 ans : tarif réduit sur l'ensemble du réseau de transport – sections 1 et 2 et signer;
- 18 – 25 ans : tarif étudiant sur l'ensemble du réseau de transport – sections 1, 2 et 3 et signer;
- * 26 et plus :** **tarif réduit sur le territoire du C.I.T. de la Vallée du Richelieu – section 1, 2 et 3 et signer.**
- 65 ans et plus :** Toute personne, âgée de 65 ans et plus, peut obtenir une carte OPUS avec photo afin de bénéficier du tarif réduit sur tous les titres de transport, doit compléter la section 1 du formulaire et le signer.

RÈGLEMENTS

À défaut de détenir une carte OPUS avec photo comportant le privilège tarifaire auquel elle est admissible, toute personne doit alors utiliser les titres de transport à tarif ordinaire. La carte OPUS avec photo permettant de bénéficier d'un privilège tarifaire est strictement personnelle et non transférable. Toute fausse déclaration peut entraîner, pour son titulaire, l'annulation de la carte et l'imposition d'amendes, plus les frais.

PIÈCE D'IDENTITÉ REQUISE

Après avoir complété le formulaire **AU VERSO**, se présenter à l'un des deux (2) points d'émission avec l'une des pièces d'identité suivantes : certificat de naissance, passeport, carte d'assurance maladie ou permis de conduire.

COÛT DE LA CARTE OPUS

Des frais de privilège (10,25 \$) ainsi que des frais d'administration pour l'émission de la carte OPUS (3,50 \$ durant la période de promotion et de 7,00 \$ par la suite) doivent être acquittés au moment de la séance de photographie, soit par **DÉBIT** ou **ARGENT COMPTANT**.

POINTS D'ÉMISSION DE LA CARTE OPUS PRIVILÈGE AVEC PHOTO

Centre de service C.I.T. de la Vallée du Richelieu	Billetteries métropolitaines	
255, boul. Laurier, bureau 120, McMasterville Tél. : 450 464-6174, poste 2200 Lundi et jeudi : 9 h 00 à 11 h 30 et 13 h 00 à 16 h 30 Mardi et mercredi : 13 h 00 à 15 h 30 et 17 h 00 à 20 h 30 Vendredi : 9 h 00 à 12 h 00 Samedi, dimanche et jours fériés : bureaux fermés	Terminus Longueuil 120, place Charles-Lemoyne Longueuil Tél. : 450 670-3422 7 jours sur 7 5 h 30 à 00 h 30	Pour les autres billetteries métropolitaines, consulter le site de l'AMT au www.amt.qc.ca
VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE LE CENTRE DE SERVICE C.I.T. DE LA VALLÉE DU RICHELIEU SERA FERMÉ DU 21 DÉCEMBRE 2009 AU 3 JANVIER 2010 INCLUSIVEMENT AINSI QUE DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE DU 12 AU 23 JUILLET 2010.		

RENOUVELLEMENT POUR LES ÉTUDIANTS DE 12 ANS ET PLUS

Au plus tard le 31 octobre de chaque année, l'étudiant toujours admissible doit effectuer le renouvellement de son privilège et acquitter les frais exigés (incluant, aux deux (2) ans, les frais de renouvellement de la carte OPUS).

RENOUVELLEMENT POUR LES ENFANTS DE 6 À 11 ANS ET LES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS

À tous les 3 ans, l'enfant de 6 à 11 ans doit faire renouveler sa carte et son privilège et acquitter les frais exigés.

À tous les 7 ans, la personne âgée de 65 ans et plus doit effectuer le renouvellement de sa carte et de son privilège et acquitter les frais exigés.

REMPACEMENT EN CAS DE PERTE, BRIS OU VOL

La personne doit se présenter dans un centre de service afin d'obtenir une nouvelle carte sur laquelle sera reconduit tous les titres de transport qui étaient présents lors de la perte, du bris ou du vol. Des frais administratifs seront exigés pour l'émission de la nouvelle carte ainsi que pour le privilège.

INFORMATIONS EN APPLICATION DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (L.R.Q., c.A-2.1)

- Les renseignements personnels recueillis afin d'émettre la carte OPUS personnalisée sont les renseignements qui sont nécessaires, soit pour vérifier, octroyer ou renouveler le statut des personnes qui sont habilitées à obtenir et utiliser une carte OPUS personnalisée donnant accès à un privilège tarifaire des titres de transport, soit pour le renouvellement, la modification, le remplacement, la réactivation ou l'annulation d'une carte OPUS personnalisée, le cas échéant;
- Ces renseignements personnels sont recueillis par l'Agence métropolitaine de transport (AMT), ou ses mandataires, pour elle-même, pour la Société de transport de Montréal (STM) qui a la responsabilité d'exploiter le système informatique du Système intégré de vente de titres et de perception des recettes de transport en commun (Système intégré) ainsi que pour le bénéfice des organismes de transport en commun qui participent au Système intégré;
- Les organismes de transport en commun qui participent au Système intégré sont : l'Agence métropolitaine de transport, la Société de transport de Montréal, la Société de transport de Laval, le Réseau de transport de Longueuil, le Réseau de transport de la Capitale, le Conseil intermunicipal de transport Le Richelain, le Conseil intermunicipal de transport Laurentides, le Conseil intermunicipal de transport Chambly-Richelieu-Carignan, le Conseil intermunicipal de transport du Haut Saint-Laurent, le conseil intermunicipal de Transport de la Vallée du Richelieu, le Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'île, le Conseil intermunicipal de transport de Sorel-Varennes, le Conseil intermunicipal de transport du Sud-Ouest, le Conseil intermunicipal de transport Roussillon, le Conseil régional de transport de Lanaudière et l'Organisme municipal et intermunicipal de transport de Sainte-Julie. D'autres organismes de transport en commun pourront éventuellement se joindre au Système intégré et, le cas échéant, l'identité de ces nouveaux organismes sera portée à l'attention des clients du transport en commun par le biais de communiqués ou de mentions dans le site Internet de l'AMT, de la STM et des autres organismes de transport qui participent au Système intégré;
- Les fins pour lesquelles les renseignements personnels en question sont recueillis sont les suivantes :
a) l'émission, le renouvellement, la modification, le remplacement, la réactivation ou l'annulation de cartes OPUS personnalisées par les organismes de transport en commun qui participent au Système intégré; b) la vente de titres et la perception des recettes de transport en commun ainsi que la répartition de certaines de ces recettes; c) le remboursement ou la restitution de titres; d) la gestion du Système intégré; e) la prévention, la détection ou la répression de la fraude; f) la planification du transport en commun (sous forme dépersonnalisée);
- Les catégories de personnes qui pourront, dans l'exercice de leurs fonctions, avoir accès à ces renseignements personnels au sein des organismes de transport en commun qui participent au Système intégré sont les suivantes : les agents de service à la clientèle, les inspecteurs, les agents de vente de titres de transport ainsi que les employés et consultants de ces organismes de transport qui doivent prendre connaissance de tels renseignements afin d'exercer des fonctions reliées à la vente de titres, à la perception ou à la répartition des recettes de transport en commun, à la gestion du Système intégré ou à la planification du transport en commun;
- Les renseignements personnels en question sont recueillis sur une base facultative. Les usagers du transport en commun peuvent à leur choix acheter des titres de transport en commun sur des cartes anonymes qui ne donnent lieu à la collecte d'aucun renseignement personnel et qui ne confèrent aucun privilège tarifaire;
- Le client qui refuse de fournir les renseignements personnels requis pour l'émission d'une carte OPUS personnalisée ou qui refuse d'établir son identité lors d'une modification, d'un remplacement, d'une réactivation ou d'une annulation d'une carte OPUS personnalisée ou pour obtenir un remboursement ou la restitution d'un titre, pourra se voir refuser le service ou le privilège demandé;
- Toute personne ayant fourni des renseignements personnels afin d'obtenir une carte OPUS personnalisée ou de la faire renouveler, modifier, remplacer, réactiver ou annuler, a le droit de consulter les renseignements personnels détenus à son sujet, d'en obtenir copie ou de requérir la rectification des renseignements inexacts, incomplets, équivoques ou recueillis en contravention de la loi. Pour ce faire, une demande écrite, justifiant l'identité du demandeur doit être adressée au Responsable de l'accès à l'information de la Société de transport de Montréal (STM), qui a la responsabilité d'exploiter le système informatique du Système intégré, à l'adresse suivante : 800, De La Gauchetière Ouest, Bureau 9740, Montréal (Québec), H5A 1J6.

SECTION 1 – À COMPLÉTER PAR LE DEMANDEUR

Réduit 6 à 11 ans
 Réduit 12 à 17 ans
 Étudiant 18 à 25 ans
 Tarif C.I.T. 26 ans et +
 Réduit 65 ans et +

Demande de carte OPUS PRIVILÈGE avec photo
 Demande de renouvellement du privilège

Nom : _____ Prénom : _____
 Date de naissance : ____-____-____ Sexe : M F Code postal : _____

Question d'authentification, encerclez et répondez à l'une des questions suivantes :

1- Nom de famille de votre mère à la naissance. 2- Nom de votre ville natale.
 3- Nom de la rue du premier endroit où vous avez habité. 4- Nom de votre première école au primaire.

Réponse : _____

SECTION 2 – À COMPLÉTER PAR LES ÉTUDIANTS DE 12 ANS ET PLUS

Nom de l'établissement d'enseignement : _____ Tél. : _____-_____
 Code permanent MELS : _____ (Pour le code permanent, vérifiez sur le bulletin scolaire, relevé de notes, feuille d'horaire)

SECTION 3 – À FAIRE COMPLÉTER PAR L'ÉTABLISSEMENT POUR LES ÉTUDIANTS DE 17 ANS ET PLUS

Nom de l'établissement d'enseignement : _____ Tél. : _____-_____
 Adresse : _____ Ville : _____ Code postal : _____

Je certifie que la personne dont le nom est inscrit ci-dessus étudie dans notre établissement d'enseignement à temps plein. À ma connaissance, les renseignements précédents sont exacts.

Signature du directeur : _____ Apposer le sceau ou l'estampe
 Date : _____ de l'établissement d'enseignement ici

Aucune photocopie acceptée

SIGNATURE OBLIGATOIRE

Par la signature apposée ci-dessous, je déclare avoir pris connaissance du texte ci-haut concernant les renseignements personnels, intitulé : « INFORMATIONS EN APPLICATION DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (L.R.Q., c.A-2.1) ».

J'ai également pris connaissance des critères d'admissibilité et de renouvellement ainsi que des règlements en vigueur pour l'émission de la carte OPUS PRIVILÈGE avec photo.

Signature du demandeur
(ou du titulaire de l'autorité parentale si moins de 14 ans)

Date